

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 11 mai 2016
Sur convocation du 06 mai 2016

Présents : Messieurs Texier, Chevalier, Gallais, Covela-Rodriguez, Guillot, Arroyo-Bishop, Ganthy.
Mesdames Richaud, Beaubeau, Guiberteau, Albert

Absent excusé : M. Decq

Secrétaire de séance : Mme Guiberteau

Ordre du jour :

1) Adoption du PV du 14/04/16

2) AD'AP : résultat de la commission des demandes de dérogations.

3) Nomination d'un assistant de prévention.

4) Délibération : Rétrocession de la voirie du lotissement « Résidence de la tour Saint-Louis ».

5) SEMIS : changement de la date de rendez-vous.

6) Mise en place d'un système de vidéosurveillance

7) LPO : zone de gestion différenciée.

8) Marché public Pont Dormant : commission d'attribution.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

9) Projet d'aménagement « lotissement des écoles »

10) Tarifs des locations

11) Agent technique – Commission du personnel

12) Bulletins municipaux

13) Questions diverses

Vote : tous pour

1) Adoption du PV du 14/04/16

Vote : 9 pour et 2 abstentions (absents au dernier conseil)

2) AD'AP : résultat de la commission des demandes de dérogations

Monsieur le Maire s'est rendu à la préfecture de la Rochelle pour défendre le dossier de demande de dérogations d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments publics devant la sous-commission Ad'ap.

Un rapport avait été établi par la société DEKRA, sur mandat du syndicat départemental de voirie, concernant : les salles voutées ; l'église et les locaux du terrain de foot.

La sous-commission a accepté les dérogations au motif principal que notre commune est placée en ZPPAUP. Seuls des travaux de mises aux normes (électricité, éclairage) seront à effectuer.

3) Nomination d'un assistant de prévention

M. Eric Lavie sera sollicité pour ce poste. Cette proposition va lui être soumise très rapidement.

4) Délibération : Rétrocession de la voirie du lotissement « Résidence de la tour Saint-Louis »

Lecture par M. Texier du courrier (joint) qui va être envoyé aux copropriétaires de la voirie du lotissement.

Vote : tous pour

5) SEMIS : changement de la date de rendez-vous

Le rendez-vous est reporté au vendredi 17 juin à 14h avec la directrice de la SEMIS.

6) Mise en place d'un système de vidéosurveillance

Devant les nombreuses dégradations commises sur la commune et la non intervention des services de gendarmerie « faute de preuves » :

- coups de tournevis dans le défibrillateur impliquant le remplacement du boîtier alarme-chauffant (300€)

- vol dans le local du foot

- vol de spots d'éclairage au niveau de la Tour

- dégradations du toit des salles voutées

- jets de bancs en pierre aux abords de la voie ferrée

- violence aux abords des écoles

- dégradations sur les bateaux en bord de Charente

- dépôts sauvages d'ordures

Monsieur le Maire propose de placer les bâtiments et lieux publics sous vidéosurveillance.

Un rendez-vous est fixé le 12/05/16 à 9h30 avec l'adjudant-chef Budinek de la Rochelle, référent auprès des communes et collectivités, qui va nous indiquer toutes les contraintes, possibilités et démarches légales.

Monsieur le Maire propose que l'idée générale soit d'accéder à une consultation des enregistrements vidéo en cas de sinistres ou méfaits et non d'une surveillance en « direct ».

Vote : Tous pour

7) LPO : zone de gestion différenciée

La LPO a soumis à la municipalité un cahier des charges concernant les zones de gestion différenciée.

Aujourd'hui, l'emplacement de ces zones, est sujet à de nombreux commentaires et problèmes selon les activités de chacun (associations, école...).

Une réunion est à prévoir avec toutes les personnes concernées afin de redéfinir les zones de gestion différenciée qui sont obligatoires dans le projet LPO.

Monsieur le Maire met en garde sur un éventuel retrait du statut de « refuge » de la part de la LPO qui contrôle régulièrement ses sites.

Ce « déclassé » aurait des conséquences sur le projet « Trame Verte et Bleue ». Il constate une nouvelle fois comme il est difficile de mettre en place une politique pérenne avec des personnes qui sont « a priori » favorables à des projets jusqu'à ce que ceux-ci ne les dérangent pas dans leurs habitudes ou intérêts particuliers.

8) Marché public Pont Dormant : commission d'attribution

La commission d'attribution se réunira à la fin du conseil municipal, afin de sélectionner les entreprises pour les travaux.

La précédente réunion de la commission avait pour objectif l'ouverture des plis et la recevabilité des offres. Elles ont été transmises à M. Villeneuve, architecte, maître d'œuvre, qui a analysé, et proposé à la commission ses conclusions sur chaque entreprise.

Il appartient à la commission au vu de ces informations de choisir les entreprises.

9) Projet aménagement « lotissement des écoles »

Un nom définitif pour ce projet de lotissement doit être trouvé rapidement pour engager les documents d'urbanisme.

Pour le projet d'aménagement, des devis ont été demandés à trois entreprises. 2 ont répondu, un dernier devis est en attente de réception.

La limite pour les réponses a été fixée au Jeudi 12 Mai à 12h (date initialement prévue pour le conseil municipal)

Méchain : 9180€

Devouge : 8640€

Le devis de Monsieur Méchain est plus complet, il s'occupe de la mise en relation avec les intervenants.

Vote : 2 pour Devouge ; 1 abstention ; 9 pour Méchain.

Ce vote ne peut être définitif que si la 3ème société ne répond pas en temps et en heure.

10) Tarifs des locations

Gîtes : dans les contrats de location, changer le terme « jour » par « nuitée » pour éviter les quiproquos.

Les tables et bancs de la salle de foot sont à louer. La vaisselle est gratuite lors des locations de salles.

Tarifs pontons du port flottant : bénéfice du 1/12ème à partir d'un an de location.

Vote : tous pour

11) Agent technique – Commission du personnel

La commission du personnel convoque un agent technique le 20/05/16 à 16h30.

12) Bulletins municipaux

Afin de faire imprimer un nombre correct de bulletins municipaux, il est demandé à chaque conseiller de donner son nombre précis de bulletins à distribuer et d'émarger la liste.

Lors de la mise en page du dernier numéro, le mot du Maire a été retapé avec des fautes au lieu d'être inclus tel quel. Faire très attention.

13) Questions diverses

M. Texier indique que :

- suite à de nombreuses mises en demeure et demandes d'interventions sur un immeuble en état de dangerosité pour la population (menace d'effondrement sur la voie publique) au propriétaire d'une maison, sise rue Aliénor d'Aquitaine ;

- sans réelle volonté d'intervenir sur le bâtiment (pas de dépôt d'opération d'urbanisme).

Une requête a été faite auprès du Tribunal Administratif pour péril imminent. Le Tribunal a instruit le dossier et mandaté un expert pour une visite qui sera effectuée le 13/05/16 à 10h (en présence des différentes parties).

M. Arroyo-Bishop informe que la commission du patrimoine se réunira le 27/05/16 à 18h30.

Mme Richaud communique les résultats des gîtes pour l'année 2015. Recettes 14000€ ; dépenses 8015€ soit un excédent de 5985€. Afin d'améliorer le confort des gîtes et pour de plus nombreuses locations, quelques achats viennent d'être effectués (2 TV ; horloges ; 1 lave-linge séchant), 2 TV ont été données par des particuliers.

Mme Beaubau a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). L'ADMR prendra fin le 01/10/16 et devrait se regrouper avec UNADOM.

Suite à une sollicitation de M. le Maire, les dirigeants de la société Camping Car Park sont venus sur la commune où il pourrait être envisagé une aire de stationnement pour les camping-cars sur l'aire de l'ancien camping. Le principe de cette chaîne de Camping-car, qui s'occupe de la partie administrative et communication, est de proposer une installation « clef en main » gérée à distance par un système de carte-abonnement de type « péage d'autoroute » dont environ 80% des bénéfices sont reversés à la commune qui s'occupe, elle, de la maintenance des lieux. Cette proposition sera soumise à l'examen de l'**arrêté municipal** de fermeture du camping au regard de l'**arrêté ministériel** d'autorisation d'ouverture du camping qui semble toujours être en cours. Le site de l'ancien camping serait idéal avec la présence de l'aire de vidange des camping-cars, mise en place par l'ancienne CDC de Saint-Savinien. Monsieur le Maire plaide pour un public de « camping-caristes » qui n'a rien à voir avec les anciens résidents « non payeurs et sédentaires » des années passées, qui avaient fini par coûter plus cher que cela ne rapportait à la commune.

Fin de la séance 23h35